Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
75
1949 - 2024
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 16079
28 novembre 2024

Observation des élections législatives en Géorgie (26 octobre 2024)

Rapport d'observation d'élection
Commission ad hoc du Bureau
Rapporteur: M. Iulian BULAI, Roumanie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Sommaire **Page**

1. Introduction 1
2. Contexte et développements récents 2
3. Cadre juridique, système électoral, et développements récents 4
4. Principales conclusions de la mission préélectorale de l'APCE 6
5. Observation du jour du scrutin 7
6. Résultat des élections et développements post-électoraux 8
7. Conclusions et recommandations 11
Annexe 1 – Composition de la commission ad hoc 15
Annexe 2 – Programme de la délégation pré-électorale de l'Assemblée parlementaire 17
Annexe 3 – Déclaration du chef de la délégation pré-électorale de l'Assemblée parlementaire 20
Annexe 4 – Programme des réunions de la mission internationale d'observation des élections 22
Annexe 5 – Communiqué de presse de la mission internationale d'observation des élections 24

1. Introduction

1. Le 23 avril 2024, le ministre des Affaires étrangères de Géorgie a invité l'Assemblée parlementaire à observer les élections législatives de ce pays. Le 27 août 2024, conformément à la Constitution, la Présidente de la Géorgie a convoqué des élections législatives pour le 26 octobre 2024. Le 27 mai 2024, le Bureau de l'Assemblée a décidé de constituer une commission ad hoc multipartite de 30 membres, plus les deux corapporteurs de la commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), pour observer les élections. J'ai été désigné président de la commission. La composition de la commission ad hoc (ci-après «délégation de l'APCE») figure à l'annexe 1.

2. La Géorgie est soumise à la procédure de suivi de l'Assemblée et s'est donc engagée à inviter l'Assemblée à observer les élections et à remplir ses obligations en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe. En réponse aux récents développements en Géorgie, l'Assemblée a tenu un débat d'actualité en avril 2024 ainsi qu'un débat d'urgence en juin 2024 qui a abouti à l'adoption de la Résolution 2561 (2024) «Les défis pour la démocratie en Géorgie». La délégation note que la Géorgie a signé et ratifié la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) et son Protocole additionnel (STE n° 9), qui consacrent des principes fondamentaux essentiels au fonctionnement d'une démocratie, notamment le droit à des élections libres (article 3 du Protocole additionnel), la liberté d'expression, la liberté de réunion et d'association, et l'interdiction de la discrimination (articles 10, 11 et 14 de la Convention).

3. Conformément à l'accord de coopération signé le 4 octobre 2004 entre l'Assemblée parlementaire et la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), M[me] Katharina Pabel a représenté la Commission de Venise et a apporté un soutien juridique à la délégation de l'APCE.

4. Une mission pré-électorale de deux jours a eu lieu les 23 et 24 septembre 2024 à Tbilissi pour évaluer la campagne électorale et l'environnement politique général. Le programme de la mission est présenté à l'annexe 2, et ma déclaration préélectorale figure à l'annexe 3.

5. Pour l'observation des élections législatives du 26 octobre 2024, la délégation de l'APCE a travaillé du 24 au 27 octobre dans le cadre d'une mission internationale d'observation des élections (MIOE), avec les délégations de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), du Parlement européen (PE) et de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (AP-OTAN), ainsi qu'avec la mission d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH/OSCE). Le programme des réunions tenues au cours de cette période est détaillé à l'annexe 4.

6. La délégation de l'APCE remercie les autorités géorgiennes pour leur invitation et leur assistance, ainsi que tous les interlocuteurs et partenaires internationaux pour leur coopération. La délégation exprime également sa grande satisfaction pour le soutien apporté par le Bureau du Conseil de l'Europe en Géorgie, qui a facilité l'organisation des réunions de la mission d'observation des élections.

7. Nous avons toutefois le regret de signaler que les observateurs de l'APCE en provenance d'Ukraine ont subi de longs retards au contrôle des passeports à leur arrivée et à leur départ de Géorgie, sans qu'aucune explication ne leur soit fournie. Cette situation n'est pas acceptable et n'est pas conforme à l'invitation faite aux observateurs internationaux.

8. La MIOE a publié un communiqué de presse commun (voir annexe 5) et une déclaration de constatations et de conclusions préliminaires[1], fournissant des informations détaillées. Ces documents ont été présentés lors d'une conférence de presse conjointe à Tbilissi le 27 octobre 2024.

9. La MIOE a conclu que, bien que les électeurs et électrices aient eu le choix entre 18 listes de candidats et que les candidats aient généralement pu faire campagne librement, les élections législatives en Géorgie ont été marquées par des conditions inégales, des tensions, des pressions, une polarisation enracinée et des préoccupations concernant la législation récemment adoptée et son impact sur les libertés fondamentales et la société civile. Les préparatifs des élections ont été bien gérés, avec notamment une formation approfondie des électeurs à l'utilisation des nouvelles technologies de vote; le jour du scrutin a été généralement bien organisé sur le plan de la procédure. Toutefois, les élections ont été caractérisées par des rapports généralisés de pression sur les électeurs, en particulier sur les employés du secteur public, une rhétorique de campagne très conflictuelle, un déséquilibre important des ressources financières et l'avantage du pouvoir en place, un environnement médiatique polarisé, des préoccupations concernant l'impartialité et l'instrumentalisation politique de l'organe de surveillance, ainsi que par la sous-représentation des femmes sur les listes des partis et dans la campagne. Le jour du scrutin a été caractérisé par un environnement tendu, avec de fréquentes violations du secret du vote et plusieurs incohérences procédurales, un traçage des électeurs à grande échelle ainsi que des rapports d'intimidation et de pression sur les électeurs qui ont eu un impact négatif sur la confiance du public dans le processus.

2. Contexte et développements récents

10. Les élections se sont déroulées dans un contexte de profonde polarisation politique, avec un antagonisme important entre le gouvernement et l'opposition d'une part, le gouvernement et le cabinet de la Présidente d'autre part, ainsi qu'un mécontentement social généralisé dû à l'adoption de divers textes législatifs controversés.

11. En 2023 et 2024, des manifestations de grande ampleur ont éclaté contre la loi sur la transparence de l'influence étrangère, souvent appelée par la société civile «loi russe» ou «loi sur les agents étrangers», qui a été introduite de manière inattendue en avril 2024 (après avoir été retirée en 2023) et adoptée en mai 2024. En juin 2024, l'Assemblée et la Commission de Venise ont appelé à l'abrogation de la loi dans sa forme actuelle[2]. Pendant et après les manifestations, les manifestants, les groupes de la société civile et les journalistes ont fait l'objet de violences et d'intimidations. La loi a eu un effet stigmatisant sur les organisations de la société civile et les médias indépendants. La loi a été contestée par la Présidente, 38 membres du

1. Géorgie, élections législatives, 26 octobre 2024: Déclaration de constatations et de conclusions préliminaires | OSCE (en anglais uniquement).

parlement et plus de 120 organisations de la société civile et des médias devant la Cour constitutionnelle, qui a jugé l'affaire recevable le 9 octobre 2024, mais a refusé de suspendre son applicabilité dans l'attente d'une décision finale. Le 17 octobre, 16 organisations de médias, 120 groupes de la société civile et quatre particuliers ont déposé une plainte conjointe auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, arguant que la loi viole les droits et libertés garantis par la Convention européenne des droits de l'homme.

12. En outre, le 17 septembre 2024, le Parlement géorgien a adopté la loi sur la protection des valeurs familiales et des mineurs, malgré les recommandations de la Commission de Venise. Cette loi introduit des mesures discriminatoires à l'égard de la communauté LGBTI et pourrait restreindre les libertés de réunion et d'expression.

13. La campagne menée par le parti au pouvoir, Rêve géorgien, s'est concentrée sur des thèmes tels que la conspiration dite du «parti de la guerre mondiale» et les représailles contre les opposants politiques. La rhétorique du parti appelait à l'éviction du Mouvement national uni (MNU) et de «tous ses successeurs et affiliés» – désignés par Rêve géorgien comme le «MNU collectif» – de la scène politique, ce qui signifierait en fait l'interdiction des principaux opposants. La campagne a également cherché à promouvoir une répression de la communauté LGBTI au nom de la défense des valeurs traditionnelles et de la protection des enfants. En outre, le parti a insisté sur la nécessité de modifier l'ordre constitutionnel géorgien pour restaurer l'intégrité territoriale du pays. Le président honoraire de Rêve géorgien, Bidzina Ivanishvili, a déclaré que les élections devraient conduire à des «procès de Nuremberg pour le MNU»[3], l'accusant d'avoir déclenché la guerre sur ordre de puissances étrangères et proposant de «s'excuser» pour la guerre[4]. La campagne s'est fortement appuyée sur une rhétorique fondée sur la peur, recourant souvent à des images de la guerre en Ukraine, et a été exacerbée par les déclarations provocatrices de responsables russes, qui ont mis en garde contre une «révolution de couleur» potentielle menée par les puissances occidentales (et la manipulation présumée du BIDDH/OSCE par les États-Unis), ce qui a accentué la polarisation de la société géorgienne selon des lignes géopolitiques.

14. En outre, les tensions institutionnelles entre le parti au pouvoir et la Présidente de la Géorgie, Salomé Zourabichvili, se sont accrues, aboutissant à une tentative de destitution qui, en fin de compte, n'a pas reçu le soutien nécessaire de la part du parlement[5]. La Présidente a opposé son veto à plusieurs lois, notamment la loi sur la transparence de l'influence étrangère et une loi abolissant le quota obligatoire de femmes sur les listes de candidats. Ces vetos ont été annulés par le parlement. Si la Présidente a signé une loi d'amnistie dans un but humanitaire, elle a critiqué le moment choisi – juste avant les élections – en le qualifiant de «corruption indirecte des électeurs»[6]. Pour tenter de résoudre la crise politique et soutenir l'intégration de la Géorgie dans l'Union européenne, la Présidente a rédigé la «Charte géorgienne», visant à abolir les lois nuisibles au cheminement européen du pays, à rétablir la confiance dans la justice et les systèmes électoraux, et à préparer des élections législatives anticipées dans un «environnement libre et équitable». Elle a également cherché à unir les partis d'opposition autour de cette vision, et si la plupart d'entre eux ont signé la Charte, leurs interprétations respectives de la feuille de route sont restées floues.

15. Ces élections étaient les premières depuis que la Géorgie a obtenu le statut de candidat à l'Union européenne en décembre 2023, bien que l'adhésion ait été en pratique interrompue par l'Union européenne depuis juin 2024 en raison d'un recul démocratique.

16. Le paysage politique est dominé par Rêve géorgien, qui est au pouvoir depuis 2012. Lors des élections législatives de 2020, neuf partis politiques et coalitions ont remporté des sièges, Rêve géorgien obtenant 90 des 150 sièges. La coalition dirigée par le MNU est devenue la plus grande faction de l'opposition, remportant 36 sièges. Dans les années qui ont suivi, l'opposition s'est de plus en plus fragmentée en raison de l'instabilité interne des partis. Les élections locales de 2021 ont encore renforcé la position dominante du parti au pouvoir, Rêve géorgien remportant 63 des 64 élections de maires.

---

2. La Commission de Venise a souligné que les défauts fondamentaux de la loi «auront des conséquences négatives importantes sur les libertés d'association et d'expression, le droit à la vie privée, le droit de participer aux affaires publiques ainsi que l'interdiction de la discrimination. En fin de compte, cela affectera le débat public ouvert et informé, le pluralisme et la démocratie».
3. https://civil.ge/archives/621386.
4. «Georgia's most powerful man suggests an apology for 2008 war with Russia», 15 septembre 2024.
5. Voir ISFED, «2024 Parliamentary Elections: Assessment of the Pre-Election Environment», p. 8.
6. Plus de 1 000 prisonniers étaient censés être libérés des établissements pénitentiaires; la loi a également eu un impact sur environ 22 000 probationnaires, dont 7 000 ont été libérés immédiatement.

17. Pour les élections de 2024, la plupart des partis d'opposition ont formé trois coalitions: la «Coalition pour le changement» (comprenant Ahali, Girchi – Plus de liberté, Droa!, et le Parti républicain); «Géorgie forte» (composée de «Géorgie forte – Lelo», Pour le peuple, Place de la liberté, et Citoyens); et «Unité – pour sauver la Géorgie» (une coalition du MNU, Géorgie européenne, et Stratégie Aghmashenebeli).

3. Cadre juridique, système électoral, et développements récents

18. Le Parlement géorgien, composé de 150 membres, est élu au suffrage direct pour un mandat de quatre ans. Ces élections ont été les premières à se dérouler selon un mode de scrutin entièrement proportionnel, avec une circonscription unique à l'échelle nationale et des listes de candidats fermées. Ce système proportionnel a été adopté en 2017. Il était recommandé depuis longtemps par l'Assemblée parlementaire et la société civile pour promouvoir un plus grand pluralisme au sein du parlement, renforcer l'institution et éviter les super-majorités, renforçant ainsi le système démocratique d'équilibre des pouvoirs. Les partis doivent dépasser un seuil de 5 % pour se voir attribuer des sièges. La formation de coalitions préélectorales n'est pas autorisée. Les citoyens géorgiens âgés de 18 ans et plus élisent leurs représentants au parlement monocaméral. Le parlement entrant forme le gouvernement et, en tant que membre du collège électoral chargé d'élire le président (suite à la réforme constitutionnelle de 2017), joue un rôle important dans l'élection présidentielle.

19. Ces élections ont marqué le premier scrutin national dans lequel les technologies de vote électronique ont été utilisées à grande échelle, avec 2 262 des 3 044 circonscriptions électorales (72 %) mettant en œuvre le vote électronique, couvrant 90 % des électeurs et électrices. Cela signifie que l'inscription des électeurs, le décompte des voix et la synthèse des résultats du vote ont tous été effectués par voie électronique[7]. Dans 768 circonscriptions, le vote s'est déroulé selon des méthodes traditionnelles.

20. La loi ne prévoit pas de vérification ou de certification indépendante des technologies électroniques utilisées. En octobre 2023, la Commission électorale centrale (CEC) a choisi une société privée pour effectuer un audit de conformité, qui, selon la CEC, a confirmé que les dispositifs étaient conformes aux normes internationales et à la législation nationale. En octobre 2024, juste avant les élections, la CEC a chargé la même société de réaliser un audit de suivi spécifiquement lié aux élections législatives. Cependant, malgré l'achèvement de deux des trois phases d'audit, le rapport d'audit n'a pas été publié avant le jour des élections. Les principales parties prenantes, y compris les partis politiques et les observateurs citoyens, n'ont pas été autorisées à participer au processus d'audit et n'ont eu qu'un accès limité à la documentation correspondante, ce qui a nui à la transparence. Ce manque d'ouverture était contraire aux Lignes directrices de 2022 du Comité des Ministres sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les processus électoraux des États membres du Conseil de l'Europe et à la Recommandation CM/Rec(2017)5 du Comité des Ministres aux États membres sur les normes relatives au vote électronique.

21. Un an et demi avant le jour de l'élection, la CEC a démarré une campagne d'information à grande échelle pour informer les électeurs et les électrices des changements apportés à la procédure de vote, y compris l'utilisation de dispositifs électroniques. Des démonstrations des dispositifs de vote électronique ont par exemple été organisées progressivement dans toute la Géorgie dans des lieux de rassemblement public. En outre, la CEC a organisé des sessions de formation pour les membres des commissions électorales de bureau de vote (CEBV) afin de s'assurer qu'ils étaient bien préparés au nouveau système[8].

22. Les électeurs et électrices vivant à l'étranger peuvent participer aux élections, à condition de s'inscrire auprès d'un registre consulaire géorgien ou d'une mission diplomatique ou d'un consulat géorgiens[9]. Les bureaux de vote sont établis dans les missions diplomatiques ou les bureaux consulaires, mais seulement s'il y a au moins 50 électeurs inscrits dans un lieu donné. Toutefois, comme l'a indiqué notre délégation pré-

---

7. Une fois la procédure d'encrage terminée, l'électeur reçoit un bulletin de vote et une enveloppe à cadre spécial. Dans l'isoloir, l'électeur choisit un candidat en coloriant un seul cercle. L'électeur doit marquer le cercle correspondant au candidat de son choix et non le numéro du candidat. L'électeur place ensuite le bulletin de vote dans l'enveloppe à cadre spécial et la fait passer par le lecteur optique dans l'urne. Le décompte des voix est effectué par des dispositifs électroniques (dispositif de vote et lecteur optique de dépouillement). Chaque CEBV disposera d'au moins deux dispositifs de dépouillement. Pendant le processus de vote, chaque dispositif compte indépendamment les résultats des bulletins de vote reçus. Une fois le scrutin terminé, le processus de récapitulation des votes reçus se fait par connexion directe de ces dispositifs (sans connexion internet). Après la clôture du scrutin, l'appareil imprime un rapport des résultats préliminaires. Après l'impression des résultats préliminaires, le dépouillement manuel est effectué. Une fois le dépouillement manuel terminé, le procès-verbal de synthèse, qui a valeur juridique, est établi. Le transfert des résultats préliminaires de la CEBV à la CEC se fait à l'aide d'une tablette mise à disposition dans chaque bureau de vote par le président de la commission. Les résultats préliminaires peuvent être transférés avant le dépouillement manuel des votes.

8. https://cesko.ge/en/vesaubrebit-amomrchevlebs-eleqtronul-archevnebze.

électorale, l'accès aux bureaux de vote – 67 bureaux répartis dans 42 pays – a été jugé insuffisant. Ces bureaux ont été limités à l'intérieur des ambassades, ce qui a limité la possibilité pour la diaspora de voter. Malgré les appels de la Présidente, des partis d'opposition et des organisations de la société civile en faveur d'options de vote plus accessibles, telles que des bureaux de vote supplémentaires, le vote électronique ou l'extension des périodes de vote, ces préoccupations n'ont pas été prises en compte.

23. Dans l'ensemble, le cadre juridique constitue une base adéquate pour la tenue d'élections démocratiques; cependant, plusieurs recommandations de longue date du BIDDH/OSCE et de la Commission de Venise n'ont pas été prises en compte, «entre autres, la délimitation des circonscriptions électorales, les conditions restrictives de résidence pour les candidats aux élections présidentielles et parlementaires et d'autres critères indus d'éligibilité des électeurs et des candidats, des aspects supplémentaires concernant la formation des commissions électorales, des dispositions relatives à l'utilisation abusive d'une position officielle à des fins de campagne électorale, des plafonds de dons élevés pour les campagnes électorales affectant l'égalité des chances, la poursuite de la réglementation et de la surveillance du financement des campagnes, la poursuite de l'élaboration de la réglementation des campagnes dans les médias, le renforcement du cadre de résolution des litiges électoraux afin de garantir un recours juridique efficace, des recomptages et des annulations, et des mesures visant à prévenir l'intimidation des électeurs», comme l'a rappelé la Commission de Venise en juin 2024[10].

24. Le Code électoral a été modifié plus de 20 fois depuis les dernières élections législatives, les changements les plus importants ayant eu lieu en 2022 et 2024. La Commission de Venise a déclaré à plusieurs reprises que les fréquentes modifications de la législation électorale en Géorgie pourraient compromettre l'intégrité du processus électoral et entraver les efforts actuels du pays pour consolider sa démocratie.

25. Bien que les amendements 2022 n'aient pas apporté la réforme complète recommandée par la Commission de Venise, ils ont été adoptés à la suite de consultations et avec le soutien de tous les partis. Ces modifications répondent à plusieurs recommandations antérieures de la Commission de Venise et du BIDDH/OSCE, notamment des mesures visant à améliorer l'impartialité des organes électoraux de niveau inférieur et des observateurs citoyens, l'introduction de motifs supplémentaires pour les recomptages automatiques et l'établissement de délais plus clairs pour la résolution des litiges électoraux.

26. L'élection est administrée par un système à trois niveaux: la CEC au niveau national, 73 commissions électorales territoriales (CET) et environ 3 030 CEBV. La CEC est composée de 17 membres: 8 nommés par le président du parlement et désignés par le parlement, et 9 nommés par les partis d'opposition.

27. Cependant, les amendements au Code électoral adoptés en 2023 et 2024, sans processus consultatif inclusif ni large soutien politique, ont modifié les procédures d'élection du président de la CEC et des membres non partisans (malgré les recommandations contraires de la Commission de Venise). Ces changements ont également modifié le processus décisionnel de la CEC, ce qui, comme l'a souligné l'Assemblée[11], pourrait potentiellement permettre à la majorité au pouvoir d'exercer un contrôle sur toutes les décisions de la CEC. En pratique:

– les candidats au poste de président et aux postes de membres non partisans de la CEC seront désormais proposés par le président du parlement (contre le ou la Président·e de la Géorgie auparavant);
– le président et les membres non partisans de la CEC doivent être élus à la majorité des 3/5 au premier tour, mais seule une majorité simple est requise pour les tours suivants, afin d'éviter les impasses;
– le poste de vice-président de la CEC, qui était auparavant désigné par l'opposition, a été supprimé;
– le groupe consultatif de la CEC pour la résolution des litiges a été dissous;
– une décision de la CEC qui n'obtient pas la majorité des 2/3 peut être immédiatement soumise à un nouveau vote lors de la même réunion, la majorité simple étant alors requise pour son adoption.

9. https://cesko.ge/en/archevnebi/2024/parlamentis-archevnebi-2024/inpormacia-sazgvargaret-mkopi-amomrchevlebistvis.
10. CDL-AD(2024)010-e.
11. Résolution 2561 (2024).

28. En outre, le 16 août 2024, la CEC a publié un décret exigeant que le président de chaque CEBV tire au sort les tâches des membres de la commission une semaine avant l'élection, plutôt que le jour de l'élection. Cette mesure a suscité des inquiétudes quant à la possibilité d'exercer une pression indue sur les agents électoraux avant le jour du scrutin.

29. Malgré les dispositions constitutionnelles obligeant l'État à garantir l'égalité des sexes, le Parlement géorgien a aboli les quotas obligatoires de femmes et d'autres mesures temporaires destinées à accroître la participation des femmes à la vie publique en mai 2024. Cela a entraîné une baisse significative du nombre de femmes candidates à ces élections. Dans ma déclaration préélectorale, j'ai exprimé mon inquiétude quant à cette mesure, que je considère comme un accord politique – les initiateurs, les députés de Girchi, ont obtenu le soutien du parti au pouvoir pour l'amendement en échange de leurs votes pour le candidat à la présidence de la CEC soutenu par Rêve géorgien. Cette décision a eu un impact négatif sur la participation des femmes à la vie politique et, à mon avis, représente un pas en arrière et une autre indication du recul démocratique du pays.

30. La Géorgie dispose d'un système complexe et fragmenté de résolution des litiges électoraux, qui est souvent considéré comme un obstacle important à l'accès à la justice électorale. La procédure de résolution des litiges électoraux est répartie entre les différents niveaux de l'administration électorale – commission électorale centrale, commissions électorales territoriales et commissions électorales de bureau de vote – et exige que le plaignant soit une victime directe de la violation alléguée de la loi électorale. Cela signifie que les électeurs eux-mêmes ne peuvent pas porter plainte, sauf en cas d'exclusion de la liste électorale. La Commission de Venise a recommandé à plusieurs reprises de simplifier la procédure et de la rendre plus accessible.

4. Principales conclusions de la mission préélectorale de l'APCE

31. Lors de notre mission pré-électorale à Tbilissi les 23 et 24 septembre 2024, nous avons rencontré un large éventail d'acteurs électoraux. Ces élections se déroulaient à un moment critique du processus d'intégration européenne de la Géorgie. Dans ce contexte, des élections libres et équitables, reconnues comme légitimes par toutes les parties prenantes, étaient considérées comme essentielles pour préserver la place légitime du pays dans les structures européennes.

32. Notre délégation a observé un niveau de polarisation politique sans précédent, qui a transformé les futures élections en un référendum de fait sur la trajectoire démocratique de la Géorgie et son alignement sur l'étranger.

33. Nous avons été alarmés par les déclarations publiques de Rêve géorgien appelant à une majorité constitutionnelle pour interdire l'opposition. Nous avons demandé instamment à toutes les parties prenantes de s'abstenir d'une telle rhétorique, menaçant de saper le pluralisme politique. Les appels à l'interdiction des partis d'opposition compromettraient considérablement l'engagement de la Géorgie à respecter ses obligations en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe.

34. Nous avons également observé l'effet dissuasif de la loi controversée sur la transparence de l'influence étrangère sur les militants et les observateurs électoraux nationaux au cours de la période précédant les élections. Cette situation a été aggravée par la répression des manifestations et des expressions de la dissidence; des allégations de harcèlement et d'intimidation; et des discours de haine à l'encontre des membres de l'opposition, des acteurs de la société civile et des représentants des médias.

35. Dans ce contexte, la décision du Bureau de la lutte contre la corruption de désigner un certain nombre d'ONG – dont Transparency International – comme «sujets ayant des objectifs électoraux déclarés», les soumettant ainsi au même contrôle financier et aux mêmes restrictions que les partis politiques, a été très préoccupante. Cette décision a finalement contraint Transparency International à mettre fin à ses activités d'observation électorale. La communauté internationale a rapidement réagi. Dans une déclaration commune, les corapporteurs de l'APCE pour le suivi de la Géorgie et moi-même avons jugé cette décision inacceptable et susceptible de saper la confiance du public dans le processus électoral. Nous avons exhorté les autorités compétentes à préserver la légitimité des élections et à veiller à ce que Transparency International Géorgie, ainsi que d'autres organisations respectées de la société civile, puissent mener à bien leur mission d'observation sans interférence ni entrave[12]. Suite à cela, le Premier ministre a demandé au Bureau de la lutte contre la corruption de revenir sur sa décision. À l'époque, l'application des dispositions légales par le Bureau de la lutte contre la corruption semblait sélective et incohérente pendant la campagne.

36. Lors de nos réunions, des inquiétudes ont été exprimées quant à une utilisation abusive potentielle des ressources administratives et aux pressions exercées sur les fonctionnaires, ainsi qu'à l'accès limité aux bureaux de vote pour la diaspora géorgienne (comme indiqué plus haut).

37. Bien que le paysage médiatique de la Géorgie soit diversifié, il est fortement polarisé. L'instrumentalisation des médias privés à des fins de propagande politique a sapé le journalisme indépendant, favorisant une rhétorique politique qui divise et empêchant les électeurs de faire des choix éclairés. La sécurité des journalistes reste une préoccupation majeure, avec des incidents récents d'agressions, d'intimidations et de pressions, comme l'a documenté la plateforme du Conseil de l'Europe sur la sécurité des journalistes. En outre, plusieurs procès en diffamation intentés par des fonctionnaires contre des médias et des journalistes affiliés à l'opposition ont encore davantage entravé le journalisme d'investigation, exacerbant la situation financière déjà fragile des médias. La Commission nationale des communications de Géorgie (ComCom), qui supervise les médias audiovisuels, détient un pouvoir de sanction excessif et son processus de nomination ne garantit pas son indépendance.

38. Tout en saluant l'introduction du système électoral proportionnel intégral – une demande de longue date de l'Assemblée et de la société civile – nous avons noté que les effets combinés du seuil de 5 % et de l'interdiction des alliances électorales pourraient saper l'impact de cette réforme électorale cruciale de 2017. En outre, l'amendement de mai 2024 autorisant les partis à désigner un candidat pour l'une des 30 circonscriptions[13] a encore davantage dilué l'intention d'établir un système entièrement proportionnel.

39. Notre délégation a également estimé que la publication rapide des résultats préliminaires, facilitée par l'introduction du vote électronique permettant l'établissement et la transmission des résultats préliminaires à la CEC immédiatement après la fermeture des bureaux de vote, contribuerait à réduire les tensions le jour du scrutin. Toutefois, nous avons souligné que la CEC doit non seulement agir de manière impartiale, mais aussi être perçue comme impartiale. Les changements récents apportés à la législation et aux règles internes, pouvant potentiellement miner la confiance du public dans le processus électoral, ont été évoqués avec les autorités compétentes au cours de notre visite.

5. Observation du jour du scrutin

40. Le jour du scrutin, 500 observateurs internationaux de courte durée ont été déployés dans près de 2 000 bureaux de vote, assurant ainsi une couverture importante du processus électoral. Les équipes de l'APCE ont été déployées à Tbilissi et dans ses environs, ainsi que dans plusieurs autres villes et leurs environs, notamment Bolnisi, Dusheti, Gori, Kaspi, Khashuri, Marneuli, Mtskheta, Rustavi, Sagarejo, Sighnaghi, Telavi, Tianeti, Tsalka et Vakhtangisi.

41. La plupart des membres de la délégation de l'APCE ont trouvé que, dans l'ensemble, les élections étaient bien organisées, avec des agents bien formés dans de nombreux bureaux de vote. Le fonctionnement des dispositifs de vote électronique n'a pas soulevé de préoccupations majeures dans la plupart des bureaux de vote observés.

42. Le sentiment dominant était que deux réalités distinctes ont coexisté le jour du scrutin: l'une à l'intérieur des bureaux de vote, où le processus de vote était généralement bien administré, et l'autre à l'extérieur, où régnait une atmosphère très différente.

43. La plupart des observateurs de l'APCE ont convenu que l'environnement général des élections, y compris, mais sans s'y limiter, le jour du scrutin, a été fortement influencé par l'intimidation par des partis et le contrôle des électeurs.

44. Plusieurs équipes, en particulier celles qui ont observé dans les zones rurales, ont signalé un phénomène généralisé d'intimidation des électeurs à l'entrée des bureaux de vote par des groupes d'hommes imposants du parti au pouvoir.

45. Ce sentiment d'intimidation a été renforcé par la présence de caméras installées par le parti au pouvoir dans la plupart (sinon la totalité) des bureaux de vote observés[14]. Ces caméras ont enregistré toutes les activités au sein des bureaux de vote, violant le principe du secret du vote lorsqu'elles étaient placées à proximité des machines à voter. La présence de ces caméras a augmenté la pression sur les électeurs et a

12. «Géorgie: les rapporteurs de suivi de l'APCE et le chef de la mission d'observation s'inquiètent vivement du fait que Transparency International Géorgie soit contrainte de mettre fin à ses opérations électorales», 30 septembre 2024.
13. Les 30 circonscriptions correspondent aux 30 circonscriptions majoritaires qui étaient en place pour les élections de 2020. Un député peut devenir délégué si son parti obtient le plus grand nombre de voix dans la circonscription concernée.

contribué au sentiment dominant de «Big Brother is watching you». Dans certains des bureaux de vote observés, il y a eu confusion quant à la propriété de ces caméras, certains officiers électoraux croyant à tort qu'elles avaient été fournies par la CEC.

46. Une équipe a observé des fourgonnettes stationnées à l'extérieur des bureaux de vote, avec de nombreuses personnes à l'intérieur. Les observateurs des partis et des personnes présentes dans la foule à l'extérieur étaient en communication constante avec les personnes dans les fourgonnettes, qui semblaient effectuer des tâches difficiles à définir, mais qui comprenaient vraisemblablement la surveillance ou le comptage des électeurs.

47. Des représentants du parti au pouvoir ont tenté de contrôler les activités à l'intérieur des bureaux de vote visités par une équipe de l'APCE, s'immisçant même dans les conversations entre les observateurs de l'APCE et d'autres observateurs accrédités en exigeant des traductions de l'anglais vers le géorgien.

48. Les équipes de l'APCE ont observé que de nombreux soi-disant «observateurs citoyens» étaient incapables d'identifier les organisations qu'ils représentaient et peinaient à lire les noms de ces «organisations» sur leurs badges. Ces personnes ont admis qu'elles ne travaillaient pour ces «organisations» que le jour des élections. Il est apparu clairement qu'ils étaient en fait affiliés au parti au pouvoir. Certains de ces «observateurs» ont refusé de parler aux observateurs de l'APCE et se sont montrés agressifs.

49. Une équipe de l'APCE a été témoin d'achats de voix, tandis qu'une autre équipe a reçu des informations crédibles faisant état d'achats de voix organisés tout au long de la journée, avec des paiements de 50 GEL par voix pour le parti au pouvoir.

50. Une équipe de l'APCE a observé des électeurs prenant des photos de leurs bulletins de vote, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la protection du secret du vote et à l'intégrité du processus de vote.

51. Un incident inacceptable s'est produit lors de l'observation d'une équipe de l'APCE dans un bureau de vote du village de Bodbe, dans le district de Sighnaghi. La voiture de l'équipe a été délibérément vandalisée par un groupe d'environ 40 hommes inamicaux à l'extérieur du bureau de vote. Un pneu a été crevé, et les auteurs ont tenté de faire croire à un accident en écrasant délibérément un vieux véhicule contre la voiture déjà endommagée.

52. Plusieurs équipes de l'APCE ont également constaté des irrégularités de procédure lors du dépouillement, notamment des observateurs du parti au pouvoir qui ont quitté et réintégré les bureaux de vote pendant le dépouillement, et qui sont intervenus directement dans la procédure de dépouillement.

53. Toutefois, certaines équipes de l'APCE ont déclaré n'avoir observé aucune irrégularité le jour du scrutin.

54. Les observations de l'APCE sont cohérentes avec les conclusions de la MIOE, qui a rapporté que si le jour du scrutin était généralement bien organisé et géré de manière ordonnée, il a été marqué par un environnement tendu, de multiples incidents d'altercations physiques et une intimidation généralisée des électeurs et des observateurs citoyens. Les observateurs de la MIOE ont fréquemment noté des signes de pression sur les électeurs, de surpopulation et d'incohérences procédurales. Dans de nombreux cas, les représentants des partis ont enregistré le processus de vote et tracé les électeurs, ce qui a suscité des inquiétudes quant à d'éventuelles intimidations. En outre, le secret du vote a été potentiellement compromis dans 24 % des observations faites par les observateurs de la MIOE, en raison de la manière dont les bulletins de vote ont été insérés dans les dispositifs de comptage des voix ou de l'aménagement inadéquat des bureaux de vote. Bien que la présence d'observateurs citoyens et d'observateurs de partis ait contribué à la transparence du processus, de nombreux observateurs citoyens ont semblé agir pour le compte de candidats politiques spécifiques.

6. Résultat des élections et développements post-électoraux

55. La CEC a annoncé les résultats officiels le 16 novembre 2024. Cette session a été marquée par de fortes tensions. Des protestations ont eu lieu devant les bureaux de la CEC et plusieurs personnes ont été arrêtées par la police. Au cours de la session, Davit Kirtadze (MNU), membre de l'opposition de la CEC,

14. Selon un décret de la CEC, l'enregistrement vidéo par les représentants des partis est autorisé à condition qu'il ait lieu dans un espace désigné à l'intérieur du bureau de vote et que le secret du vote et la protection des données personnelles soient respectés. Le décret prévoit une distance d'au moins 3 mètres par rapport au sujet/objet filmé, à moins que les locaux de vote ne permettent pas de maintenir une telle distance.

aurait qualifié le président de la CEC, M. Kalandarishvili, de «marque noire» – faisant apparemment allusion aux marques noires sur les bulletins de vote qui auraient violé le secret du scrutin – et lui aurait jeté de la peinture noire. En conséquence, M. Kirtadze a été expulsé de la salle de réunion, ce qui a brièvement interrompu la session. Le bureau du procureur a ouvert une enquête sur M. Kirtadze. Nous condamnons sans équivoque cette attaque physique contre le président de la CEC, qui est tout à fait inacceptable.

56. Selon les données publiées par la CEC, 2 111 834 électeurs ont participé à l'élection sur les 3 508 294 inscrits, soit un taux de participation de 58,94 %. Au total, 34 974 bulletins de vote ont été déclarés nuls. L'utilisation de dispositifs électroniques pour scanner les bulletins dans les bureaux de vote et la transmission immédiate des résultats à la CEC ont permis la publication des résultats préliminaires 1 heure et 45 minutes après la fin du scrutin.

57. Les résultats officiels annoncés par la CEC indiquent que le parti Rêve géorgien a obtenu 53,93 % des voix, avec quatre coalitions entrant au parlement. Rêve géorgien a remporté la majorité des voix dans toutes les circonscriptions, à l'exception de la capitale, Tbilissi (où les quatre principales coalitions ont obtenu ensemble 46 %), de Rustavi et du vote de la diaspora (où Rêve géorgien n'a obtenu que 15 %). Rêve géorgien a obtenu des résultats particulièrement bons dans les zones rurales, y compris les régions isolées et les circonscriptions des minorités ethniques, qui sont traditionnellement des bastions des partis au pouvoir en Géorgie. En revanche, Rêve géorgien a gagné de justesse dans d'autres grandes villes. La coalition Unity – National Movement (Mouvement unitaire et national), dirigée par le MNU, a connu un déclin spectaculaire, perdant environ la moitié de son soutien, dont une partie s'est déplacée vers la toute nouvelle Coalition pour le changement, créée quelques mois avant l'élection par d'anciens membres du MNU.

№	Nom du parti politique	Nombre de votes reçus	%	Nombre de mandats reçus	+/- par rapport aux élections de 2020
3	Le parti de l'unité et du développement de la Géorgie	3 892	0,19%		
4	Coalition pour le changement Gvaramia Melia Girchi Droa	229 161	11,03%	19	+ 17
5	Mouvement unitaire et national	211 216	10,17%	16	23
6	Démocrates européens	7 955	0,38%		
8	Alliance des patriotes de Géorgie	50 599	2,44%		
9	Géorgie forte – Lelo, Pour le peuple, For Liberty!	182 922	8,81%	14	+ 8
10	Parti travailliste géorgien	15 103	0,73%		
12	Notre Géorgie unie	1 845	0,09%		
16	Changer la Géorgie	12 528	0,60%		
17	Géorgie	2 780	0,13%		
20	Géorgie libre	4 145	0,20%		
21	Tribuna	2 483	0,12%		
23	Nous	2 593	0,12%		
25	Gakharia pour la Géorgie	161 521	7,78%	12	Nouveau parti
26	Alliance de gauche	1 260	0,06%		
27	L'unité de la Géorgie	4 500	0,22%		
36	Girchi	62 223	3,00%		
41	Rêve géorgien	1 120 053	53,93%		-1

58. Conformément à la loi, la CEC a annoncé, le 29 octobre 2024, qu'elle recompterait les bulletins de cinq bureaux de vote sélectionnés au hasard dans chaque circonscription électorale. Sur les 366 circonscriptions électorales (environ 14 % du total), les résultats sont restés inchangés dans 334 circonscriptions, soit 91,25 % des circonscriptions recomptées. Pour les 32 circonscriptions restantes, les données des procès-verbaux de synthèse ont montré de légers changements[15].

15. https://cesko.ge/en/siakhleebi/pres-relizebi/singleview/11035074-sainformatsio-brifingi-gadatvlis-shedegebis-da-shemajamebeli-okmebis-shesakheb.

59. En revanche, les résultats des élections ont été immédiatement contestés par les partis d'opposition, qui ont déclaré qu'ils ne reconnaîtraient pas les résultats des élections et qu'ils refuseraient d'assumer leurs mandats parlementaires, empêchant ainsi le parlement d'atteindre le quorum. Les principales coalitions de l'opposition ont depuis lors organisé des manifestations, exigeant de nouvelles élections.

60. La Présidente Salomé Zourabichvili a déclaré les élections «illégitimes» et a qualifié le résultat du vote parlementaire de frauduleux. Elle a affirmé que la technologie moderne avait été utilisée pour dissimuler la fraude électorale et a suggéré que le pays avait été victime d'une «opération spéciale russe».

61. Giorgi Gakharia, leader du parti «Gakharia pour la Géorgie», a demandé, le 29 octobre 2024, le transfert de la base électorale vers une plateforme neutre et objective où les électeurs pourraient vérifier de manière indépendante leur participation – y compris des détails tels que le bureau de vote et l'heure de vote. Sa demande a été rejetée par un tribunal le 8 novembre. M. Gakharia a également demandé que le contrat signé avec Smartmatic, ainsi que toute modification ultérieure du contrat, soient rendus publics[16].

62. Le bureau du procureur a ouvert une enquête sur les allégations de fraude électorale et a appelé toute personne détenant des preuves à se manifester et à témoigner. Cependant, l'opposition a exprimé des inquiétudes, affirmant que l'enquête ne sera pas indépendante, car le chef du bureau du procureur a été nommé par le parlement dominé par Rêve géorgien.

63. Immédiatement après le jour du scrutin, les observateurs électoraux nationaux ont signalé de multiples violations du secret du vote, des cas de bourrage d'urnes et diverses irrégularités de procédure.

64. La coalition de surveillance «My Voice» a déposé des plaintes dans 29 circonscriptions, demandant l'annulation des résultats de 246 bureaux de vote. Les plaintes font état d'une série de violations, notamment des atteintes au secret du vote, des cas de vote par procuration et de vote multiple par des individus, l'absence de vérification du marquage des électeurs, le vote sans marquage approprié, des agressions physiques et verbales dans les bureaux de vote, l'obstruction de l'observation (en particulier pendant le processus de vérification), la présence d'individus non autorisés et agressifs dans les zones de vote, et l'agitation électorale par des membres des commissions[17].

65. «My Vote», une mission d'observation locale représentant des dizaines d'organisations de la société civile géorgienne, a accusé l'administration électorale d'avoir joué un rôle central dans l'exécution d'une opération de fraude électorale à grande échelle orchestrée par le parti au pouvoir. La mission a demandé l'ouverture d'une enquête et l'annulation de plus de 300 000 votes, soit environ 10 % de l'électorat.

66. L'association des jeunes avocats (GYLA) a demandé l'annulation des résultats dans l'ensemble des 2 263 bureaux de vote où les nouvelles technologies de vote ont été utilisées, en invoquant des violations du secret du vote. La GYLA a fait valoir que les bulletins de vote en papier fin permettaient de révéler les choix des électeurs par transparence, compromettant ainsi l'anonymat de ces derniers. En plus de déposer 11 plaintes concernant des violations préélectorales, la GYLA a demandé l'annulation des procès-verbaux de 460 circonscriptions et le recalcul des résultats. Elle a également demandé que des mesures disciplinaires soient prises à l'encontre des membres des CEBV dans 349 de ces cas[18].

67. Sur la base de ses observations, Transparency International a affirmé que des mécanismes permettant le vote multiple, le contrôle des électeurs et la violation de leur anonymat avaient été utilisés pendant les élections. Les préoccupations de Transparency International ont été relayées par un rapport d'enquête de TV Pirveli, qui a révélé un système de contrôle des électeurs et de compromission de l'intégrité électorale. Transparency International a déposé jusqu'à 200 plaintes relatives à ces questions.

---

16. https://georgiatoday.ge/gakharia-voter-base-should-be-transferred-to-a-neutral-platform-where-each-voter-can-verify-the-information/. Le 15 novembre, en réponse aux allégations selon lesquelles la CEC avait changé les marqueurs avant les élections, la société Smartmatic a confirmé qu'elle avait fourni à l'administration électorale les marqueurs spéciaux utilisés pour marquer les choix sur le bulletin de vote.
17. www.interpressnews.ge/en/article/134484-londa-toloraia-the-observation-coalition-my-voice-filed-complaints-in-29-election-constituencies-demanding-the-annulment-of-the-results-of-246-election-precincts-where-the-number-of-registered-voters-is-417305.
18. www.interpressnews.ge/en/article/134475-young-lawyers-association-demands-the-annulment-of-the-results-of-all-2263-precincts-conducted-using-new-technologies-due-to-the-violation-of-the-secrecy-of-voting.

68. La Société internationale pour des élections équitables et la démocratie (ISFED) a signalé «un certain nombre de divergences inexplicables dans les données fournies par la CEC». L'ISFED a constaté des différences significatives entre la répartition par sexe des électeurs inscrits et le taux de participation réel dans certaines circonscriptions électorales. Dans certains cas, le taux de participation des hommes dépassait 100 %, ce que l'ISFED a qualifié de «théoriquement improbable»[19].

69. L'analyse finale des sondages de sortie des urnes pour 2024, menée par la société de conseil américaine HarrisX, a soulevé des inquiétudes concernant «des écarts de données statistiquement inexplicables de la part de la Commission électorale centrale, représentant plus de 8 % du vote total, ou au moins 172 523 votes bruts, dans un minimum de 27 circonscriptions». L'écart n'a pas pu être expliqué «par une variance statistique, ce qui indique de possibles irrégularités de vote»[20].

70. La CEC a indiqué qu'un total de 1 201 recours ont été déposés auprès des CET. Parmi eux, 167 ont été partiellement ou totalement satisfaits, 917 ont été rejetés et 107 n'ont pas été pris en compte. Les recours demandaient principalement l'annulation ou le recomptage des résultats dans les circonscriptions (537 recours), des mesures disciplinaires à l'encontre des fonctionnaires électoraux (477 recours), et 47 recours ne spécifiaient aucune demande particulière. Suite à ces recours, les résultats de 12 bulletins mobiles ont été annulés et les résultats de 12 circonscriptions ont été recomptés[21].

71. Selon la base de données de la CEC au 7 novembre, 102 décisions prises par 73 CET ont fait l'objet d'un recours devant les tribunaux de première instance. Seuls deux de ces appels ont abouti: un à Tetritskaro et un à Gori, tous deux situés dans l'est de la Géorgie. Dans le cas de Tetritskaro, le tribunal a estimé que le secret du vote avait été violé, tandis que dans le cas de Gori, le tribunal a ordonné un recomptage des résultats dans une circonscription.

72. Toutes les décisions des tribunaux de première instance ont ensuite fait l'objet d'un appel devant les cours d'appel de Tbilissi et de Kutaisi, selon la juridiction. Les deux appels ayant abouti en première instance ont également été contestés par la CEC.

73. La Cour d'appel de Tbilissi a regroupé tous les appels de la GYLA et de la coalition «Mon vote» en une seule affaire, tandis que tous les appels liés à l'ISFED ont été regroupés dans une autre affaire. Le 6 novembre, la Cour a annulé la décision du tribunal de district de Gori, qui avait ordonné un recomptage des résultats dans une circonscription, tout en confirmant les décisions d'autres tribunaux de première instance qui avaient rendu un jugement en faveur de la CEC.

74. Le 7 novembre, après une délibération exceptionnellement longue de près de 24 heures, la Cour d'appel de Tbilissi a rejeté les appels de GYLA et de la coalition «My Vote». La Cour a également annulé la décision du tribunal de district de Tetritskaro concernant la violation du secret du vote, qui avait rendu un jugement en faveur des appelants[22].

75. De même, la Cour d'appel de Kutaisi a regroupé les affaires déposées par la GYLA et l'ISFED. La Cour a statué sur toutes les affaires, confirmant les décisions des tribunaux de première instance, qui avaient toutes été en faveur de la CEC.

7. Conclusions et recommandations

76. Les élections législatives du 26 octobre 2024 ont été marquées par une forte polarisation du paysage politique et médiatique, des discours de haine contre l'opposition et la société civile et un profond antagonisme entre le parti au pouvoir et l'opposition d'une part, et entre le parti au pouvoir et la Présidente d'autre part. Notre délégation est particulièrement préoccupée par le climat généralisé d'intimidation organisé par les partis, avant et pendant les élections, en particulier dans les zones rurales, qui a marqué ces élections, ainsi que par les questions relatives à l'impartialité et à l'indépendance de certains organismes publics chargés de mettre en œuvre la loi. Notre délégation a été particulièrement alarmée par les déclarations publiques faites pendant la campagne par le parti au pouvoir appelant à l'interdiction des

19. Déclaration de l'ISFED du 7 novembre 2024.
20. https://civil.ge/archives/633038.
21. https://civil.ge/archives/627971.
22. L'ISFED a rapporté que le juge Khuchua de Tetritskaro, qui avait confirmé que le secret du scrutin avait été violé, a fait l'objet d'une campagne de discrédit de la part de médias affiliés à Rêve géorgien, sur des pages anonymes de médias sociaux et de la part d'individus.

principaux partis d'opposition. Ces déclarations ont été reprises par le Premier ministre en réponse aux manifestations post-électorales, lorsqu'il a suggéré que les partis d'opposition soient déclarés inconstitutionnels «s'ils continuent à porter atteinte à l'ordre constitutionnel».

77. Nos conclusions, basées sur l'observation de la campagne pré-électorale et du jour du scrutin, ainsi que sur les rapports crédibles et cohérents des observateurs nationaux qui ont suivi les élections, soulèvent des préoccupations quant à l'exactitude des résultats des élections, à savoir si les résultats des élections reflètent réellement la volonté des électeurs et des électrices. En outre, de sérieux doutes persistent quant à savoir si l'environnement électoral a fourni les conditions nécessaires à une élection équitable, permettant aux électeurs de faire un choix éclairé sans intimidation ni pression indue. Cela se reflète dans la réaction de l'opposition et de la société civile, qui ont exprimé une profonde méfiance à l'égard des résultats et des institutions et qui continuent de contester le résultat de l'élection.

78. Il convient en particulier de souligner les points suivants, qui ont considérablement compromis l'équité du processus électoral et remis en cause la légitimité de ses résultats:

– Transparence et équité du processus électoral: les changements et ajustements de dernière minute apportés au processus électoral ont suscité de vives inquiétudes quant à sa transparence et son équité. L'un des problèmes les plus graves a été la violation du secret du vote, observée dans près d'un quart des bureaux de vote visités par les observateurs de la MIOE. Ce problème a porté atteinte à l'intégrité de l'élection, étant donné que le suffrage secret est un élément clé du patrimoine électoral européen, tel qu'énoncé dans l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme et souligné par la Commission de Venise dans son Code de bonne conduite en matière électorale.

– Politisation des institutions publiques: la décision du Bureau de lutte contre la corruption de désigner certaines ONG, dont Transparency International, comme des «entités ayant des objectifs politiques» est inacceptable. En outre, les récentes modifications apportées à la composition de la CEC ont soulevé des questions quant à l'impartialité de la CEC et ébranlé la confiance dans cette institution.

– Des conditions inégales: l'équité des élections a été compromise par des conditions de concurrence inégales entre les partis politiques, avec un net avantage pour le parti au pouvoir. Les ressources administratives ont été utilisées à son profit, ce qui a créé des conditions de concurrence inégales. En outre, l'inégalité d'accès aux médias et leur polarisation ont entravé la représentation équilibrée et la diffusion de l'information, ce qui a rendu plus difficile pour les électeurs de faire un choix éclairé.

– Un climat généralisé d'intimidation et de pression a visé à la fois les électeurs et les militants, décourageant une participation ouverte. La loi sur la transparence de l'influence étrangère a contribué à la stigmatisation des groupes de la société civile, des médias indépendants et des voix dissidentes. Les intimidations à l'intérieur et à l'extérieur des bureaux de vote le jour des élections ont sapé le sentiment de sécurité des électeurs. Les organisations de la société civile et les journalistes ont subi des pressions et des harcèlements importants. Les rapports d'intimidation des électeurs, de coercition et de pression indue ont été particulièrement fréquents parmi les employés du secteur public et les personnes économiquement vulnérables.

– Environnement contrôlé: une atmosphère de «Big Brother is watching you» s'est formée suite à l'installation de caméras par le parti au pouvoir dans les bureaux de vote, souvent en violation des règles de secret du vote. Cette situation a engendré un sentiment généralisé de surveillance parmi les électeurs et les militants, favorisant un environnement de contrôle potentiel des électeurs et sapant la confiance dans le processus électoral.

– Recul démocratique: la législation récente restreignant la liberté d'expression et la liberté d'association, en particulier avant et pendant les élections, ainsi que l'impact négatif de l'abolition de la loi sur les quotas par sexe, ont encore contribué au recul démocratique du pays.

79. Notre délégation encourage vivement les autorités à traiter les questions susmentionnées, car elles sont essentielles pour s'aligner sur les normes européennes en matière de processus électoraux. Elles devraient être examinées dans le cadre de la procédure de suivi de l'APCE et des programmes de coopération électorale. Les autorités devraient en particulier:

– comme mesure prioritaire, réviser le cadre électoral avant les élections locales de 2025 et restaurer la crédibilité et l'impartialité de la CEC et du bureau de lutte contre la corruption, conformément aux recommandations de la Commission de Venise et du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), en particulier:

  - inverser les changements récents qui ont supprimé le poste de vice-président de la CEC nommé par l'opposition, modifié la procédure de sélection des membres de la CEC et permis à la CEC de contourner la majorité requise des 3/5 lors d'un vote répété;

  - conformément à l'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH/OSCE de décembre 2023, réintroduire une exigence de mécanisme anti-blocage pour l'élection/la nomination du/de la président·e de la CEC et des membres non partisans, qui favorise les majorités qualifiées;

– en outre, lancer une révision complète du cadre juridique et de la législation électorale, conformément aux recommandations de la Commission de Venise, afin de résoudre d'autres problèmes de longue date liés à des réglementations complètes visant à prévenir l'utilisation abusive des ressources administratives, à la surveillance des activités et du financement des campagnes, à la réglementation des médias et à l'amélioration des mécanismes de résolution des litiges électoraux. Ces changements devraient également empêcher les pressions indues sur les électeurs et l'usurpation de leur identité, notamment en garantissant le respect strict des procédures adéquates d'identification des électeurs;

– garantir des enquêtes rapides, crédibles et transparentes sur toutes les irrégularités et les allégations de manipulation des votes, menées par des organismes indépendants jouissant de la confiance de tous les acteurs électoraux. Ceci est essentiel pour restaurer la confiance dans le processus électoral. En outre, il convient d'assurer un accès total aux données électorales (tout en protégeant les informations personnelles) et de faciliter la réalisation d'audits électoraux complets. Cela améliorera la transparence et renforcera la confiance dans le système électoral;

– rétablir un climat propice à des campagnes électorales véritablement concurrentielles en abrogeant la loi sur la transparence de l'influence étrangère, qui soumet les organisations de la société civile et les médias indépendants à une stigmatisation et à des pressions injustifiées. Faire preuve d'une tolérance zéro à l'égard de la violence politique et renforcer les mesures visant à prévenir l'utilisation abusive des ressources administratives;

– renforcer les programmes d'éducation des électeurs ciblant en particulier les primo-votants et les minorités afin de les sensibiliser aux droits électoraux, à la prévention de la corruption électorale, à l'utilisation abusive des ressources administratives, etc. en coopération avec les organisations de la société civile;

– renforcer le secret électoral, notamment en révisant les règles relatives à l'enregistrement des activités électorales et à la présence de caméras dans les bureaux de vote, et en réglementant le stockage et l'utilisation de ces données conformément aux normes du Conseil de l'Europe en matière de protection des données, en veillant à ce que ces enregistrements ne portent pas atteinte à la confidentialité du vote des électeurs ou ne conduisent pas à des actes d'intimidation;

– s'abstenir de toute rhétorique ou action qui porte atteinte à la démocratie pluraliste et risque de violer les obligations du pays en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe.

80. L'Assemblée appelle les autorités géorgiennes à faire preuve d'une volonté politique forte et sincère pour remédier aux lacunes identifiées au cours du processus d'observation des élections, comme le souligne la déclaration de constatations et de conclusions préliminaires de la MIOE.

81. Compte tenu du climat actuel de profond antagonisme et de méfiance, l'Assemblée appelle en outre:

– le Conseil de l'Europe à soutenir, par son expertise électorale et le dialogue politique en cours, la démocratisation de la Géorgie sur la voie européenne, un objectif partagé par la grande majorité de la société géorgienne. Dans l'attente de l'achèvement des enquêtes internes, il pourrait s'agir de soutenir toutes les initiatives, y compris au niveau international, visant à rétablir la confiance et à traiter, avec tous les acteurs électoraux, les controverses post-électorales, les allégations de fraudes et les lacunes électorales qui compromettent encore davantage l'intégrité des résultats des élections;

– le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à continuer de suivre de près la situation en Géorgie, à utiliser son rôle politique pour réaffirmer le soutien du Conseil de l'Europe au processus démocratique en Géorgie et à faciliter un dialogue constructif entre toutes les parties concernées. L'Assemblée invite le Secrétaire Général à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard.

82. Dans l'esprit du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Reykjavík, au cours duquel les Principes de Reykjavík pour la démocratie ont été adoptés, l'Assemblée invite instamment les autorités géorgiennes à prendre des mesures concrètes pour garantir et renforcer la démocratie, défendre la bonne gouvernance et «encourager la participation démocratique à tous les niveaux par le biais d'élections libres et équitables».

83. L'Assemblée est prête à soutenir ce processus, dans le cadre de sa procédure de suivi et en étroite coopération avec la Commission de Venise.

Annexe 1 – Composition de la commission ad hoc

Président: M. Iulian Bulai, Roumanie

Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

– M. Frank Schwabe, Allemagne *
– M^me^ Anna-Kristiina Mikkonen, Finlande
– M. Yves Cruchten, Luxembourg
– M^me^ Aurora Floridia, Italie
– M. Pierre-Alain Fridez, Suisse
– M. Didier Marie, France
– M. Antonio Gutiérrez Limones, Espagne
– M^me^ Blerina Gjylameti, Albanie
– M. Namık Tan, Türkiye
– M. Jone Blikra, Norvège

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

– M^me^ Boriana Åberg, Suède *
– M. Christophe Brico, Monaco
– M^me^ Linda Hofstad Helleland, Norvège
– M. Pablo Hispán, Espagne
– M. Reinhold Lopatka, Autriche
– M. Georgios Stamatis, Grèce
– M. Emanuelis Zingeris, Lituanie

Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique (CE/AD)

– M. Simone Billi, Italie *
– Lord David Blencathra, Royaume-Uni
– M^me^ Olena Khomenko, Ukraine
– M. Fabio Pietrella, Italie
– M. Armen Gevorgyan, Arménie
– M. Oleksii Goncharenko, Ukraine

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

– M. Iulian Bulai, Roumanie *
– M. Olivier Bitz, France
– M^me^ Béatrice Fresko-Rolfo, Monaco
– M^me^ Yevheniia Kravchuk, Ukraine
– M. Ryszard Petru, Pologne

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

– M. Andrej Hunko, Allemagne *

Co-rapporteur·es AS/MON (ex officio)

– M. Claude Kern, France – ADLE

– M^me^ Edite Estrela, Portugal – SOC *

Personne accompagnatrice

– Lady Tara Blencathra, accompagnatrice de Lord David Blencathra

Secrétariat de groupe politique

– M^me^ Denise O'Hara, PPE/DC

Commission de Venise

– M^me^ Katharina Pabel, membre de la Commission de Venise

– M. Michael Janssen, conseiller juridique, secrétariat de la Commission de Venise

Secrétariat

– M^me^ Sylvie Affholder, cheffe de la Division des élections, secrétaire de la commission ad hoc

– M. Bogdan Torcătoriu, administrateur principal des élections, Division des élections, secrétariat de la commission ad hoc

– M. Bas Klein, chef adjoint du secrétariat de la commission de suivi

– M^me^ Carine Roller-Kaufman, assistante, Division des élections

* Participants à la mission préélectorale

Annexe 2 – Programme de la délégation pré-électorale de l'Assemblée parlementaire

Lundi, 23 septembre 2024

09:00-10:00 Réunion de la délégation de l'APCE
- Accueil par M. Iulian Bulai, chef de la délégation
- Présentation par M^me^ Natalia Voutova, cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe à Tbilissi
- Présentation par M^me^ Edite Estrela, corapporteure de la commission de suivi
- Présentation du programme par le secrétariat

10:00-11:30 Réunion avec des membres de la communauté internationale (*)
- Roumanie: Ambassadeur Răzvan Rotundu
- Allemagne: Ambassadeur Peter Fischer
- Suède: Ambassadrice Anna Lyberg
- Italie: Ambassadeur Massimiliano D'Antuono
- Lituanie: Ambassadeur Darius Vitkauskas
- France: Ambassadrice Sheraz Gasri
- Délégation de l'Union européenne: Ambassadeur Pawel Herczynski, cheffe de mission adjointe: M^me^ Zane Rungule, et chargé de projet des élections: M. Antonio Del-Bargi

11:30-13:00 Réunion avec M. Eoghan Murphy, chef de mission, M. Marcell Nagy, chef de mission adjoint, et les membres de l'équipe centrale de la mission d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH:
- M^me^ Daria Paprocka, analyste politique
- M^me^ Marcela Mašková, analyste électorale
- M^me^ Anna Melikyan, analyste juridique
- M^me^ Elma Šehalić, analyste des médias
- M. László Belágyi, expert en sécurité

13:15-14:15 Déjeuner de travail offert par S.E. Salomé Zourabichvili, Présidente de la Géorgie

14:30-16:00 Réunion avec la société civile (*)
- Association géorgienne des jeunes avocats (GYLA): M^me^ Nanuka Kruashvili
- Transparency International Géorgie: M^me^ Eka Gigauri
- Société internationale pour des élections équitables et la démocratie (ISFED): M. Levan Natroshvili
- Institut de recherche démocratique: M. Ucha Nanuashvili

16:00-17:30 Réunions avec les médias (*)

16:00-16:50
- Radiodiffuseur public géorgien: M^me^ Tinatin Berdzenishvili, directrice générale, et M. George Gvimradze, directeur de l'information et des affaires courantes
- Rustavi 2: M. Vako Avaliani
- Imedi TV: M. Irakli Rukhadze

16:50-17:30
- Mtavari Arkhi TV: M^me^ Tamta Muradashvili, directrice du plaidoyer international, et M^me^ Nino Nakashidze, directrice générale adjointe
- Pirveli TV: M. Zaal Udumashvili, directeur adjoint

17:45-18:15 Réunion avec des représentants de la commission nationale des communications (ComCom)
- M. Kakhi Bekauri, chef de la ComCom
- M. Ivane Makharadze, commissaire
- M^me^ Nino Grdzelishvili, responsable des relations internationales

Mardi, 24 septembre 2024

10:00-10:45 Réunion avec M. Aleksandre Darakhvelidze, vice-ministre des Affaires intérieures de Géorgie

11:00-11:50 Réunion avec des membres de la Commission électorale centrale (CEC)
- M. Giorgi Sharabidze, vice-président
- M. Giorgi Javakhishvili, secrétaire
- M. Dimitri Javakhadze, membre
- M^me^ Maia Zaridze, membre
- M. Giorgi Chikaberidze, membre
- M. Gia Tsatsashvil, membre
- M. Giorgi Dzagania, membre
- M. Archil Anasashvili, membre – «Rêve géorgien».
- M. Levan Jgerenaia, membre – «Girchi»
- M. Davit Kirtadze, membre – «Mouvement national uni»
- M. Giorgi Sioridze, membre – «Lelo»
- M^me^ Ana Khobakhidze, membre – «Giorgi Vashadze – Stratégie Aghmashenebeli»
- M. Davit Jinjolava, membre – «Géorgie européenne»
- M^me^ Nino Basilaia, membre – «Socialistes européens»
- M. Ivane Norakidze, membre – «Aleko Elisashvili – Citoyens»
- M^me^ Ia Pirtakhia, membre – «Démocrates européens de Géorgie»

11:55-12:15 Réunion avec M. Giorgi Kalandarishvili, président de la Commission électorale centrale de Géorgie

12:30-14:00 Déjeuner de travail offert par S.E. Shalva Papuashvili, président du Parlement de la Géorgie, avec la participation de la délégation de la Géorgie à l'APCE

14:15-15:00 Réunion avec M. Razhden Kuprashvili, chef du Bureau de lutte contre la corruption

15:10-15:40 Réunion avec l'opposition parlementaire
- M^me^ Khatuna Samnidze, présidente du groupe politique parlementaire «Groupe des réformes».
- M^me^ Ana Buchukuri, membre du groupe politique parlementaire «Pour la Géorgie».
- M^me^ Khatia Dekanoidze, membre du groupe politique parlementaire «Eurooptimistes».
- M. Nika Matchutadze, président du groupe politique parlementaire «Pour un État national et démocratique»
- M^me^ Ketevan Turazashvili, membre du groupe politique parlementaire «Citoyens».
- M^me^ Tamar Kordzaia, membre non affilié du Parlement

15:50-16:20 Réunion avec la majorité parlementaire
- M. Givi Mikanadze, chef de la délégation parlementaire géorgienne auprès de l'APCE, président de la commission de l'éducation, de la science et de la jeunesse
- M. Nikoloz Samkharadze, président de la commission des relations extérieures
- M^me^ Maka Botchorishvili, présidente de la commission de l'intégration européenne
- M. Levan Karumidze, premier vice-président de la commission de l'intégration européenne

Réunions avec des coalitions et des candidats et candidates individuels (*):

17:10-17:30 Unité pour sauver la Géorgie

[Faction Mouvement national uni – Opposition unie «L'union fait la force», Géorgie européenne, Stratégie Aghmashenebeli]
- M. Zurab Tchiaberashvilli, secrétaire international
- M. George Tsereteli
- M. Giorgi Vashadze

17:35-17:55 Coalition pour le changement

[Représentants de Droa et du Parti républicain présents au parlement]
- M. Giga Lemonjava, secrétaire exécutif
- M^{me} Marika Mikiashvili

18:00-18:20 Coalition Géorgie forte

[Groupe politique parlementaire «Lelo-Partenariat pour la Géorgie», groupe politique parlementaire «Citoyens»]
- M^{me} Salomé Samadashvili
- M. Bakur Kvashilava, Mouvement Place de la Liberté

18:25-18:45 Parti pour la Géorgie
- M^{me} Natia Mezvrishvili

19:00-19:45 Réunion de la délégation et préparation d'une déclaration

(*) Réunions organisées par le secrétariat du Conseil de l'Europe

Annexe 3 – Déclaration du chef de la délégation pré-électorale de l'Assemblée parlementaire

«Des élections libres et légitimes sont essentielles pour préserver la place de la Géorgie en Europe», déclare le chef de la délégation préélectorale de l'APCE à la fin de sa visite.

Une délégation préélectorale de l'APCE, dirigée par Iulian Bulai (Roumanie, ADLE), a achevé une visite de deux jours en Géorgie (23-24 septembre 2024) en amont des élections législatives du 26 octobre 2024. M. Bulai a souligné que ces élections se déroulent à un moment crucial de la trajectoire d'intégration européenne de la Géorgie. Il a mis en avant que des élections libres et équitables, acceptées comme légitimes par toutes les parties prenantes, sont essentielles pour sauvegarder la place légitime du pays dans les structures européennes.

«Notre délégation est préoccupée par le fait que la polarisation du paysage politique a atteint des niveaux sans précédent, transformant les prochaines élections en un référendum de facto sur la trajectoire démocratique de la Géorgie et son alignement sur l'étranger. Je partage les préoccupations des interlocuteurs et interlocutrices de la délégation au sujet de la répression des manifestations et des expressions de la dissidence, qui sont tout à fait légitimes dans une société démocratique. Les autorités sont censées agir conformément aux normes relatives aux droits humains, ne pas recourir de manière disproportionnée à la violence et prouver leur capacité à mener des enquêtes avec diligence et en bonne et due forme dans les cas de violences», a-t-il ajouté.

«Nous sommes également préoccupés par les allégations de harcèlement des membres de l'opposition, ainsi que par les menaces, les intimidations et les discours de haine contre les représentant·es des médias et de la société civile. J'exhorte les autorités compétentes à enquêter de manière exhaustive et transparente sur ces allégations. Je déplore l'effet dissuasif de la loi sur la transparence de l'influence étrangère sur les militant·es et les observatrices et observateurs électoraux nationaux avant les élections et je réitère la demande de l'Assemblée de retirer cette loi, qui est incompatible avec les normes européennes en matière de démocratie et de droits humains. J'invite les autorités à faire preuve de la plus grande retenue – nous notons à cet égard que cette législation est en cours d'examen devant la Cour constitutionnelle. À ce propos, nous sommes préoccupés par la décision de désigner les ONG comme des «entités ayant des objectifs électoraux déclarés» soumises au même contrôle financier et aux mêmes restrictions que les partis politiques, ce qui a un effet dissuasif sur les observatrices et observateurs nationaux».

«Ces élections seront les premières à être organisées selon un mode de scrutin pleinement proportionnel en Géorgie. Cependant, l'effet combiné du seuil des 5 % – malgré plusieurs négociations et accords provisoires visant à l'abaisser – et de l'interdiction des alliances électorales pourrait atténuer l'effet de cette réforme électorale cruciale de 2017. Il s'agit d'une recommandation de longue date de l'Assemblée et de la société civile visant à accroître le pluralisme parlementaire, à renforcer le Parlement et à éviter les super-majorités, renforçant ainsi le système démocratique d'équilibre des pouvoirs», a déclaré le chef de la délégation.

M. Bulai a ajouté: «Je déplore vivement la modification de la loi électorale qui a aboli le quota de femmes, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la participation des femmes à la vie politique et j'exhorte les partis politiques à veiller à ce qu'une proportion importante de femmes soient inscrites sur leurs listes».

«Notre délégation a été informée, et je m'en félicite, de la publication rapide des résultats préliminaires, rendue possible par l'introduction du vote électronique, ce qui pourrait contribuer à réduire les tensions le jour du scrutin. Je note également la campagne éducative à l'intention des électrices et électeurs lancée par la Commission électorale centrale (CEC). Je considère que cette dernière devrait non seulement agir de façon impartiale, mais aussi être perçue comme impartiale. Toutefois, les modifications apportées récemment à la législation et aux règles internes pourraient ébranler la confiance du public dans le processus électoral. Plusieurs interlocutrices et interlocuteurs ont également soulevé des questions concernant l'accès aux bureaux de vote pour les Géorgien·nes vivant à l'étranger», a poursuivi M. Bulai.

«Nous voudrions également exprimer notre inquiétude face à la politisation des institutions publiques et des médias. Nous avons eu connaissance de préoccupations relatives à l'utilisation abusive des ressources administratives et de pressions exercées sur les fonctionnaires, qui auraient des répercussions sur l'égalité des chances des candidat·es. J'exhorte toutes les parties prenantes à s'abstenir de toute rhétorique qui chercherait à porter atteinte au pluralisme politique, par exemple en appelant à interdire l'opposition, ce qui éloignerait sérieusement la Géorgie de ses obligations en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe», a-t-il conclu.

La délégation multipartite de six membres[23], conduite par M. Bulai, a rencontré la Présidente géorgienne, le président du Parlement, le vice-ministre des Affaires intérieures, des membres de la majorité parlementaire et de l'opposition, le président et les membres de la Commission électorale centrale, les chef·fes de la

commission nationale des communications et du Bureau de lutte contre la corruption, des représentant·es de la société civile et des médias, des observatrices et observateurs internationaux ainsi que des représentant·es du corps diplomatique.

Une délégation complète de l'APCE composée de 32 membres, accompagnée d'expert·es juridiques de la Commission de Venise, se rendra en Géorgie pour observer le scrutin du 26 octobre 2024, aux côtés d'autres organisations internationales.

23. Composition de la délégation: Iulian Bulai (Roumanie, ADLE), chef de délégation, Frank Sschwabe (Allemagne, SOC), Boriana Åberg (Suède, PPE/DC), Simone Billi (Italie, CE/DA), Andrej Hunko (Allemagne, GUE) et Edite Estrela (Portugal, SOC), corapporteure de la commission de suivi de l'APCE

Annexe 4 – Programme des réunions de la mission internationale d'observation des élections

Jeudi, 24 octobre 2024

09:30-10:00 Enregistrement

10:00-10:30 Accueil et remarques introductives
- Pascal Allizard, coordinateur spécial et chef de la mission d'observation à court terme de l'OSCE
- Iulian Bulai, chef de la délégation de l'APCE
- Antonio López-Istúriz White, chef de la délégation du PE
- Faik Öztrak, chef de la délégation de l'AP OTAN
- Pia Kauma, cheffe de la délégation de l'AP-OSCE

10:30-12:30 Briefing de la mission d'observation électorale du BIDDH/OSCE (partie 1)
- Accueil et présentation du travail de la mission – Eoghan Murphy, chef de mission
- Aperçu politique: Les candidats et la campagne électorale; Q/R – Daria Paprocka, analyste politique
- Paysage médiatique; Q/R – Elma Šehalić, analyste des médias
- Cadre juridique, système électoral, résolution des litiges électoraux; Q/R – Anna Melikyan, analyste juridique
- Administration électorale, inscription des électeurs et des candidats; observateurs citoyens; Q/R – Marcela Mašková, analyste électoral
- Technologies de vote – Tarvi Martens, analyste des nouvelles technologies de vote
- Sécurité – László Belágyi, expert en sécurité

14:00-16:00 Contexte sociopolitique
- Eka Gigauri, directrice exécutive, Transparency International Géorgie
- Victor Kipiani, président, Geocase (cellule de réflexion)
- Julie Giorgadze, conseillère principale du Mouvement public Géorgie multinationale
- Nino Dolidze, directrice exécutive, Société internationale pour des élections équitables et la démocratie (ISFED)
- Nanuka Kurashvili, directrice du Programme de soutien institutionnel démocratique, Association géorgienne des jeunes avocats (GYLA)

16:15-18:15 Médias et campagne
- Tinatin Berdzenishvili, directrice générale, Radiodiffuseur public géorgien
- Tamta Muradashvili, directrice, Mtavari Arkhi TV
- Irakli Rukhadze, fondateur d'Imedi TV
- Ivane Makharadze, commissaire, commission nationale des communications
- Nino Gelashvili, rédactrice en chef, Radio Liberty
- Mamuka Andguladze, président, Coalition pour la défense des médias

Vendredi, 25 octobre 2024

09:00-09:45 Candidat·es / Représentant·es (partie 1)

Rêve géorgien
- Irakli Kobakhidze, Premier ministre
- Nikoloz Samkharadze, président de la commission des relations extérieures et chef de la délégation géorgienne auprès de l'AP-OSCE
- Givi Mikanadze, président de la commission de l'éducation, de la science et de la jeunesse et chef de la délégation parlementaire auprès de l'APCE
- Maka Bochorishvili, présidente de la commission de l'intégration européenne

10:00-10:20 Candidat·es / Représentant·es (partie 2)

Coalition Géorgie forte: Lelo / Pour le peuple / Place de la Liberté / Citoyens
- Salomé Samadashvili, secrétaire politique

10:20-10:40	Candidat·es / Représentant·es (partie 3) Parti «Pour la Géorgie» – Natia Mezvrishvili, vice-présidente du parti et cheffe de la Task force des élections – Dimitri Tskitishvili, dirigeant, ancien parlementaire – Elguja Khokrishvili, dirigeante, ancienne ambassadrice en Allemagne
10:45-11:30	Candidat·es / Représentant·es (partie 4) Coalition «Unité – Sauver la Géorgie»: MNU / Stratégie Aghmashenebeli / Géorgie européenne – Tinatin Bokuchava, cheffe de la coalition et présidente du MNU, et Gigi Tsereteli, président de Géorgie européenne Coalition "Pour le changement": Ahali / Girchi – Plus de Liberté / Droa / Parti républicain / Activistes pour l'avenir – Giorgi Butikashvili, chef du Bureau des affaires étrangères, des organisations internationales et non gouvernementales
11:45-12:45	Administration et institutions électorales – Giorgi Kalandarishvili, président de la Commission électorale centrale de Géorgie – Razhden Kuprashvili, chef du Bureau de lutte contre la corruption
13:00-14:15	Briefing de la mission d'observation électorale du BIDDH/OSCE (partie 2) – Procédures le jour du scrutin, Marcela Mašková, analyste électorale – Rapports d'observation à court terme, Andreas Roth, analyste statistique – Briefing des observateurs à long terme déployés à Tbilissi et dans les environs
Suivi de	Réunion avec les chauffeurs et les interprètes

Samedi, 26 octobre 2024

Toute la journée	Jour du scrutin – Observation dans les bureaux de vote

Annexe 5 – Communiqué de presse de la mission internationale d'observation des élections

Les élections en Géorgie ont été entachées par des conditions inégales, des pressions et des tensions, mais les électeurs ont eu un large choix, selon les observateurs internationaux

TBILISSI, 27 octobre 2024 – Bien que les électeurs et électrices aient eu le choix entre 18 listes et que les candidat·es aient généralement pu faire campagne librement, les élections législatives en Géorgie ont été marquées par une forte polarisation et par des préoccupations concernant la législation récemment adoptée et son impact sur les libertés fondamentales et la société civile, ainsi que par des propos très clivants tenus durant la campagne et par de nombreux signalements de pressions exercées sur les électeurs, ont déclaré les observateurs internationaux dans leur communiqué.

La mission d'observation conjointe du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et du Parlement européen a constaté l'aggravation des clivages politiques; elle a aussi noté que le déséquilibre important des ressources financières et les nombreux avantages dont bénéficiait le parti au pouvoir ont encore accentué les inégalités entre les candidat·es. Au cours de la période précédant les élections, nombre d'organisations de la société civile ont fait état de l'effet stigmatisant de la «loi sur la transparence de l'influence étrangère», ainsi que d'agressions et d'intimidations. Ces phénomènes, associés au risque de sanctions pour infraction à la loi, ont aussi réduit la capacité de ces organisations à faire leur travail sans subir de pressions indues.

«Les déséquilibres en matière de ressources financières, le climat de division qui a prévalu durant la campagne et les modifications récentes de la législation ont constitué une préoccupation majeure tout au long de ce processus électoral», a déclaré Pascal Allizard, coordonnateur spécial et chef de la mission d'observation à court terme de l'OSCE. «Pourtant, l'engagement manifesté le jour du scrutin – qu'il s'agisse de la participation active de l'électorat, du grand nombre de citoyens et de représentants des partis qui étaient présents pour observer le déroulement du scrutin, ou de la riche diversité des voix qui se sont exprimées – est le signe d'un système qui continue de grandir et d'évoluer, et d'une vitalité démocratique qui se construit.»

Les observateurs et observatrices ont estimé que le cadre juridique permettait la tenue d'élections démocratiques. Toutefois, certains progrès ont été annulés par des modifications récentes, et plusieurs recommandations formulées depuis longtemps sont restées lettre morte. Les premières modifications législatives avaient été adoptées à la suite de discussions publiques inclusives, mais des révisions fréquentes, dont certaines sont intervenues peu avant les élections et sans un large soutien de l'ensemble des partis, ont fragilisé la stabilité du cadre juridique et fait craindre que ces changements ne soient utilisés de manière abusive pour obtenir des avantages politiques. En outre, l'efficacité du contrôle du financement de la campagne a été compromise par l'application limitée des dispositions en vigueur et par des doutes sur l'impartialité et l'instrumentalisation politique de l'organe de contrôle.

«Ces élections ont été marquées par une forte polarisation du paysage politique et médiatique, par un discours de haine dirigé contre l'opposition et la société civile, et par une hostilité envers la présidence», a déclaré Iulian Bulai, chef de la délégation de l'APCE. «Les élections ont été à l'image de la période préélectorale. Vu les cas d'achat de voix, le climat général de pression et les manœuvres d'intimidation organisées par des partis avant et pendant le scrutin, notamment en zone rurale, ainsi que les doutes sur l'impartialité des institutions publiques, nous nous déclarons préoccupés par les conditions de déroulement des élections, en particulier par les inégalités entre les candidats, qui sapent la confiance dans l'issue du scrutin et expliquent les réactions suscitées par les résultats des élections. Ces problèmes doivent être traités par les autorités.»

Bien que l'obligation de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes soit inscrite dans la Constitution, les changements législatifs intervenus cette année ont compromis le respect de cette obligation et entraîné une baisse significative du nombre de candidates sur les listes présentées par les partis pour ces élections. Les partis n'ont pas intégré de messages spécialement destinés aux femmes dans leurs programmes et ont rarement mis en avant des femmes lors de la campagne. De plus, en Géorgie, les femmes politiques continuent d'être confrontées à des stéréotypes profondément enracinés, voire à des violences.

«Nous nous félicitons du déroulement largement pacifique des élections, mais la diminution du nombre de candidates en raison de la suppression des quotas par sexe est un revers pour la diversité, d'autant plus regrettable que la participation active des femmes dans les bureaux de vote montre leur rôle essentiel et leur volonté d'être mieux représentées», a déclaré Pia Kauma, cheffe de la délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. «Compte tenu de l'adoption récente de la loi sur la transparence de l'influence

étrangère, j'espère que les conséquences de cette loi pour la liberté d'association et d'expression seront réévaluées au cours de la prochaine législature afin de protéger le travail indispensable de la société civile en Géorgie et de garantir que toutes les voix soient entendues.»

L'administration électorale a organisé les élections de manière efficace, mais la perception de son impartialité par la population a été affectée par des inquiétudes concernant des changements récents dans ses processus de nomination et de prise de décisions, ainsi que par des soupçons de connivence entre des membres sans affiliation politique officielle et le parti au pouvoir. Pour la première fois, des dispositifs électroniques ont été utilisés dans la plupart des bureaux de vote, et l'administration électorale a déployé des efforts considérables pour former les électeurs à leur utilisation avant le jour du scrutin. Le scrutin était généralement bien organisé sur le plan de la procédure et de l'ordre, mais la journée s'est déroulée dans un climat tendu. Le secret du vote a souvent été bafoué, et des électeurs et électrices auraient fait l'objet d'intimidations et de pressions.

«Le respect des valeurs communes que sont la liberté individuelle, la démocratie et l'État de droit est une condition préalable indispensable pour devenir membre de l'OTAN. Cette élection a constitué un nouveau test critique pour la démocratie géorgienne, et les suites de l'élection en seront un autre», a déclaré Faik Öztrak, chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. «Je dois maintenant rendre compte de cette élection – aussi bien de l'administration des élections que des intimidations et des pressions exercées sur les électeurs – afin que l'Assemblée puisse déterminer comment soutenir au mieux le peuple géorgien, qui a démontré à maintes reprises qu'il voulait une Géorgie démocratique au sein de l'UE et de l'OTAN.»

La campagne était compétitive, quoique discrète, mais les mots et les images utilisés étaient très clivants. Pendant la campagne, des représentants du parti au pouvoir ont déclaré publiquement leur intention d'interdire les principaux partis d'opposition après les élections. Des observateurs et observatrices ont aussi noté des cas d'intimidation, de coercition et de pression sur les électeurs, en particulier sur les employés du secteur public et d'autres groupes, ce qui suscite des inquiétudes quant à la capacité de certaines personnes à voter sans crainte de représailles.

«Nous continuons d'exprimer de vives préoccupations quant au recul de la démocratie en Géorgie. Le déroulement du scrutin d'hier confirme malheureusement ce recul», a déclaré Antonio López-Istúriz White, chef de la délégation du Parlement européen. «Nous suivrons de près la situation en Géorgie pour voir si le prochain gouvernement choisit de s'aligner sur les valeurs et les normes de l'UE et d'inverser les tendances négatives de ces derniers mois.»

Le paysage médiatique géorgien est diversifié mais très polarisé, et dépend de financements provenant d'acteurs politiques. Le suivi des médias effectué par la mission d'observation a révélé que tous les médias manquaient clairement d'indépendance et que les chaînes de télévision commerciales faisaient totalement abstraction des obligations juridiques en matière de couverture impartiale de l'actualité. Dans l'audiovisuel public, les candidat·es étaient généralement présentés de manière positive ou neutre, mais beaucoup plus de temps a été consacré au parti au pouvoir qu'aux autres partis. En outre, des journalistes ont récemment fait l'objet d'agressions, d'intimidations et de pressions, et leur sécurité est donc loin d'être garantie.

«Certes, la campagne a donné aux électeurs un large choix à l'approche des élections législatives en Géorgie, ce qui est encourageant, mais cela ne suffit pas à rendre un scrutin conforme aux principes démocratiques internationaux», a déclaré Eoghan Murphy, qui a dirigé la mission d'observation électorale du BIDDH. «La profonde polarisation du pays, les pressions indues exercées sur les électeurs et sur la société civile, ainsi que les tensions observées le jour du scrutin, montrent qu'il reste beaucoup à faire.»

La mission internationale d'observation des élections législatives en Géorgie a réuni au total 529 observateurs et observatrices de 42 pays, dont 380 expert·es et observateurs et observatrices à long terme et à court terme déployés par le BIDDH, 60 parlementaires et membres du personnel de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, 39 de l'APCE, 38 de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et 12 du Parlement européen.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Katya Andrusz, BIDDH: katya.andrusz@odihr.pl ou +48 609 522 266

Anna Di Domenico, AP de l'OSCE: anna.didomenico@oscepa.dk ou +45 60 10 83 80

Sylvie Affholder, APCE: Sylvie.AFFHOLDER@coe.int ou +33 623888647

Svitlana Svyetova, AP de l'OTAN: ssvetova@nato-pa.int ou +32 478 554 816

Cristina Castagnoli, Parlement européen: cristina.castagnoli@europarl.europa.eu ou +32 470 880872